

Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg

31, rue du Geisbourg

68240 - KAYSERSBERG VIGNOLE



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) 2021

**dans le cadre de l'Axe 3 du Programme « PACTE - 15% »
: Lancer des groupements de travaux de rénovation
standardisés répliquables afin d'optimiser les coûts et
favoriser la performance.**

1-) Préambule

Contexte : Engagement de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg dans l'expérimentation « PACTE - 15% »

1-1) Association AMORCE

Rassemblant plus de 930 adhérents pour 60 millions d'habitants représentés, l'association AMORCE créée en 1987 constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) et autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de transition énergétique (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production d'énergie décentralisée, distribution d'énergie, planification), de gestion territoriale des déchets (planification, prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets) et de gestion du cycle de l'eau.

Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'État et du Parlement), AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition énergétique, notamment dans le secteur de l'habitat, de l'économie circulaire et de la gestion durable de l'eau.

Partenaire privilégié des autres associations représentatives des collectivités, des fédérations professionnelles et des organisations non gouvernementales, elle a joué un rôle majeur dans la défense des intérêts des acteurs locaux lors de l'élaboration de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ou précédemment, des lois relatives au Grenelle de l'environnement.

1-2) Expérimentation Pacte-15%

En juillet 2018, AMORCE a répondu à l'appel à programme national sur les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) lancé par le ministère de la Transition énergétique et solidaire en proposant le programme « Stratégies territoriales de résorption de la précarité énergétique – PACTE-15% ».

Le PACTE -15% a pour objectif d'accélérer à l'échelle territoriale et par une approche expérimentale, la lutte contre la précarité énergétique chez les ménages aux ressources modestes, conformément à l'objectif de réduction de 15% de la précarité énergétique établi dans la loi pour la transition énergétique et la croissance verte de 2015. Cette approche va au-devant des ménages vivant dans des passoires thermiques et les incite, ou incite les propriétaires bailleurs dont les logements privés sont occupés par des ménages aux revenus modestes ou très modestes, à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans ces logements. Cette démarche proactive vise une massification des travaux de rénovation énergétique et une baisse significative

des consommations énergétiques et sera mise en œuvre dans huit territoires en France. I

L'expérimentation « PACTE - 15% » repose sur trois axes :

- **Axe 1** : Développer le repérage des ménages par l'utilisation de données ;
- **Axe 2** : Systématiser le diagnostic énergétique et accompagner les ménages ;
- **Axe 3** : Lancer des groupements de travaux de rénovation standardisés répliquables afin d'optimiser les coûts et favoriser la performance.

1-3) La Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg

Fortement impliquée dans la transition écologique et sociale, la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg (CCVK) fait partie des huit collectivités retenues pour expérimenter le programme Pacte-15%. La CCVK se caractérise par :

- 8 communes : Ammerschwihr , Fréland , Katzenthal , Kayzersberg Vignoble , Labaroche, Lapoutroie , Le Bonhomme , Orbey
- une population de 16 551 habitants composée de 7 310 ménages dont 65% appartiennent au groupe socio professionnelle des “ employés-ouvriers-retraités”
- un revenu médian moyen de 22 856 euros
- un parc ancien composé en majorité par des maisons individuelles dont près de 2300 sont construites avant 1975 ;
- un nombre important de ménages touché par la précarité énergétique sur le territoire (18%) en raison notamment d'un bâti moins performant occupé pour la plupart par des propriétaires très modestes et modestes ;
- deux dispositifs visant à la résorption de la précarité énergétique sont déjà sur le territoire : le Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter mieux du département du Haut Rhin et le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE).

A l'issue de ce constat, le territoire de la CCVK a décidé de piloter le dispositif de lutte contre la précarité énergétique des ménages “ Pacte -15 % ” expérimenté avec l'appui de l'association nationale AMORCE. Ce dispositif vient compléter les deux autres dispositifs de rénovation énergétique déjà présents sur le territoire et précédemment cités.

2-) Mise en œuvre des 3 axes de l'expérimentation « PACTE - 15% »

Le démarrage opérationnel du programme Pacte-15 est effectif depuis le mois d'avril 2021. Actuellement, nous sommes sur le point de boucler la première étape du programme, qui est l'étape de repérage des ménages, et qui est en cours de réalisation par la CCVK.

1. Axe 1 : Développer le repérage des ménages par l'utilisation de données

Afin de repérer les ménages en situation de précarité énergétique, la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg (CCVK), en partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) a développé un outil de croisement de données nommé « GO RENOVE ».

Grâce à cet outil, la CCVK évalue l'opportunité de rénovation énergétique des bâtiments résidentiels sur son territoire pour enfin aller au-devant des ménages repérés et de les inciter à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur bien.

2. Axe 2 : Systématiser le diagnostic énergétique et accompagner les ménages

La Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg (CCVK) souhaite missionner un opérateur qui réalisera la visite et le diagnostic énergétique des domiciles puis accompagne les ménages repérés jusqu'à la réalisation des travaux. L'objectif du diagnostic énergétique sera de déterminer les travaux pertinents à réaliser.

Les démarches pour le recrutement de l'opérateur sont déjà lancées.

3. Axe 3 : Lancer des groupements de travaux de rénovation standardisés répliquables afin d'optimiser les coûts et favoriser la performance

La collectivité aura pour mission d'identifier des travaux standardisés et communs à un grand nombre de logements, et de monter une opération de rénovation groupée avec un groupement d'entreprises de rénovation. L'objectif de l'Axe 3 est de proposer aux ménages une liste d'entreprises pré-sélectionnées et des tarifs optimisés pour des travaux standardisés dès la réalisation du diagnostic énergétique de leur domicile

3) Cadre général de l'AMI

Pour la mise en œuvre opérationnelle de l'axe 3 du programme PACTE - 15%, la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg lance un AMI aux entreprises de travaux de rénovation énergétique qui souhaitent participer à l'expérimentation Pacte-15%.

1) Objet de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI)

L'objet du présent appel à manifestations d'intérêt (AMI) est de mobiliser les entreprises intéressées par ce sujet et de susciter leur participation au programme Pacte-15. Cette mobilisation permettra de monter **un groupe de travail** ayant pour but :

- ❖ d'identifier des travaux standardisés qui seront répliqués sur un grand nombre de maisons individuelles de la CCVK ;

- ❖ définir une stratégie d'optimisation des coûts travaux pour co-rédiger une grille tarifaire par prestation ;
- ❖ de réfléchir à une stratégie d'achat groupé
- ❖ de réfléchir à la mise en place d' une convention de groupement d'entreprises ;
- ❖ définir la procédure de paiement des entreprises et du financement des travaux
- ❖ (modalités de versement des avances avant l'octroi des subventions, demandes de subventions, etc.).

A savoir : Le présent AMI n'est doté d'aucun prix ou rémunération. Les entreprises engagées dans le dispositif bénéficieront du travail collaboratif réalisé qui pourra constituer une valeur ajoutée dans l'évolution de leur offre de services.

2) Pré-requis pour participer à l'AMI

Les professionnels souhaitant participer au présent AMI devront disposer de la qualification RGE.

3) Les cibles du programme

Les projets de travaux de rénovation énergétique seront réalisés dans des maisons individuelles des 8 communes du territoire de la CCVK

Les clients seront des particuliers.

4) Les avantages des entreprises dans l'AMI

1- Intégration de la liste des entreprises « PACTE - 15 % » de la CCVK

La CCVK se chargera de proposer aux ménages engagés dans le dispositif « PACTE - 15% » une liste d'entreprises pré-sélectionnées qui leur permettront de réaliser leurs travaux à des coûts optimisés.

Les entreprises qui intégreront le dispositif en contribuant au groupe de travail, feront partie de cette liste d'entreprises privilégiées qui seront contactées par les ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation de maisons individuelles de la CCVK

2. Gain en visibilité

Grâce aux différentes publications qui seront faites dans le cadre du Pacte-15%, la CCVK apportera davantage de visibilité aux entreprises en postant sur son site internet des « fiches projets » des rénovations « PACTE - 15% » réalisées.

Ces « fiches projets » présenteront les travaux mis en œuvre et mettront en avant les entreprises y ayant participé.

Les contenus qui seront publiés sont un excellent support pour démontrer l'expertise des entreprises, ce qui permettra aux entreprises de se faire connaître auprès de nouvelles cibles.

3. La fidélisation

La CCVK peut également conserver la liste des entreprises sélectionnées et les recommander dans le cadre d'autres programmes.

Contact

Pour toute information sur l'expérimentation Pacte-15% ou sur cet AMI vous pouvez contacter la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg :

Chargé de mission Précarité Énergétique - Pacte-15%

Tél : 03 89 78 44 81

precarite.energetique@cc-kaysersberg.fr

Modalités de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

Les entreprises intéressées par ce présent AMI peuvent directement nous envoyer leur réponse en utilisant le " **formulaire de réponse** " qui se trouve en annexe de l'AMI.

Le formulaire peut être est à déposer dans une enveloppe fermée et envoyer par courrier au : Siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg - Service précarité énergétique Pacte-15% à l'adresse suivante: 31 Rue du Geisbourg, 68240 Kayzersberg ou envoyer par email sur : precarite.energetique@cc-kaysersberg.fr avant le 15 Novembre 2021 à minuit